

EXEMPLE DE CAS

Bulletin sur les ventes, l'impôt, la planification successorale, la tarification et les produits

FERR et changer les bénéficiaires pour des rentiers



Bernard et Raymonde sont les amis de Samuel et Christine que vous avez rencontrés dans l'exemple de cas 2015, n° 2. Ils vivent à Halifax. Bernard est décédé d'un accident vasculaire cérébral juste avant son 70^e anniversaire de naissance. Il avait nommé sa conjointe de fait, Raymonde, comme bénéficiaire de son fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) dans son testament rédigé en début d'année. Bernard avait choisi des fonds communs comme placements sous-jacents. Raymonde aurait voulu une entente similaire à celle recommandée à Samuel et Christine. Elle voulait simplement continuer à recevoir les prestations dont le versement avait commencé quelques mois plus tôt. Elle doit plutôt négocier avec l'institution financière, vendre tous les placements et transférer la valeur du FERR au décès de Bernard en franchise d'impôt dans un FERR à son nom. Elle doit également payer de l'impôt sur les prestations minimales qui doivent encore être versées et sur la croissance de la valeur du régime de Bernard depuis son décès. A-t-elle une autre option?

En tant qu'unique bénéficiaire, Raymonde peut être désignée héritière de la rente (aussi appelé « rentier successeur ») en vertu du contrat original, pourvu qu'un représentant légal du rentier décédé, Bernard, consente à la désignation. En tant que conjointe de fait légalement reconnue, Raymonde peut rencontrer le représentant légal de Bernard et, avec celui-ci, remplir le formulaire T1090 intitulé *FERR d'un rentier décédé - Prestation désignée pour l'année 20...*. Ce formulaire sert à désigner tous les montants ou une



Peter A. Wouters

Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Chaque année, il donne plus d'une centaine d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

FERR et changer les bénéficiaires pour des rentiers

partie des montants payés à la succession comme montant désigné reçu par l'époux ou le conjoint de fait en tant que bénéficiaire admissible. D'ailleurs, l'époux ou le conjoint de fait survivant peut être le liquidateur ou l'administrateur de la succession.

Raymonde peut maintenant devenir titulaire du FERR grâce à un changement de nom effectué auprès de l'institution financière. Elle continuera alors à recevoir les prestations telles que Bernard les avait structurées à l'origine. Il n'est pas inhabituel de voir des spécialistes en droit successoral, des liquidateurs, des conseillers financiers et des institutions financières oublier cette option gagnante pour les époux et conjoints de fait désignés bénéficiaires d'un FERR. Un conseiller en planification de revenu de retraite d'expérience peut aider ses clients à naviguer à travers ces événements bouleversants tout en conservant les valeurs et les structures dans le meilleur intérêt des clients.

Document mis à jour en novembre 2019



Articles connexes

[FERR et prestations à l'héritier de la rente](#)

[S'assurer que les désignations de bénéficiaires sont toujours valables](#)

Cliquez sur le texte surligné pour consulter les articles connexes.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. Placements Empire Vie Inc. et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Placements Empire Vie Inc., une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie et le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie. Les placements dans les fonds communs de placement et les fonds distincts peuvent donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Les polices de fonds distincts sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie - utilisée sous licence.